

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers  
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : [info@cc-bassinbellegardien.fr](mailto:info@cc-bassinbellegardien.fr)

## Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 3 décembre 2009

Convoqué le 26 novembre 2009 et réuni le 3 décembre 2009 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Germain-de-Joux sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 33 élus communautaires étaient présents.

Le conseil de communauté a :

- donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 19 novembre 2009 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet :
  - l'adoption d'une convention avec la société ONYX-ARA (Véolia Propreté) dans le cadre du passage de la collecte des OM en prestation de service pour le remboursement de frais d'essence des véhicules de ramassage des ordures ménagères dans l'intervalle de leur cession effective à cette société,
  - la mise à jour du tableau indicatif des emplois permanents de la CCBB,
  - l'acquisition de la SCI DARBLAY d'une parcelle d'une surface de 1 450 m<sup>2</sup> en vue de pourvoir la ZAE de Vouvray d'une desserte routière à partir de l'accès routier constitué par le giratoire dit de la gendarmerie,
  - la décision modificative n° 1 du budget du service général afin de modifier certaines ouvertures de crédit pour régulariser les amortissements de l'année en cours,
  - l'achat par voie d'échange pour permettre la restitution d'un accès à une propriété riveraine d'une parcelle de 285 m<sup>2</sup> au lieudit « En Roux » appartenant à M. Michel RENAUD,
  - la validation des projets d'acquisition établis par les communes de Châtillon-en-Michaille et Billiat en vue de leur présentation à l'EPF de l'Ain dans le cadre du programme d'opportunités foncières de l'établissement pour 2010,
  - d'accepter les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Billiat, Montanges et Villes pour les opérations suivantes et les montants ci-dessous :

### **Billiat :**

- Renforcement de réseaux humides pour la liaison cœur de village et lotissement « La Nétrière » : 25 000 € pour un coût total de 198 117,60 €
- Voirie et aménagement de surfaces rue des Granges de Bourg et liaison centre village et lotissement « La Nétrière » : 25 000 € pour un coût total de 221 929,20 €

### **Montanges :**

- Travaux sur le bâtiment de la Fruitière : 1 121 € pour un coût total de 2 243 €
- Poursuite des travaux de renouvellement de l'installation électrique de l'église : 836 € pour un coût total de 1 672,91 € (complément d'une première dotation)

### **Villes :**

- Extension des réseaux EU/EP au chemin de Carey : 6 627 € pour un coût total de 13 254 €
- élu M. Serge RONZON comme 7<sup>ème</sup> assesseur au bureau communautaire en remplacement de M. Roland MULTIN démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de Bellegarde et par conséquent de ses fonctions de délégué communautaire,
- adopté la décision modificative n° 2 du budget du service général relative à la régularisation d'écritures concernant les chèques-déjeuner alloués aux personnels et d'un trop versé de charges patronales à l'URSSAF,
- adopté la décision modificative n° 1 du budget du service annexe des ordures ménagères modifiant certaines ouvertures de crédit,
- approuvé l'avenant n° 1 à intervenir au marché du lot n° 1 VRD pour la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement d'accès et branchements aux réseaux dans le cadre de l'extension du PAE des Etournelles avec le groupement d'entreprises FAMY / APPIA pour un montant de 100 419 € HT,
- autorisé la société NOVADE en sa qualité de maître d'ouvrage mandataire pour cette opération à signer ledit avenant,
- approuvé l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise générale GALLIA SAS dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprise sur la PAE des Etournelles pour un montant estimé de 83 264,04 € HT et relatif à la modification de prestation et réalisation de travaux complémentaires,
- adopté le renouvellement et l'adaptation de la charte de partenariat de la Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Bassin Bellegardien et accepté les projets de convention-type de partenariat et de mise à disposition de locaux à intervenir avec les partenaires,
- adopté l'avenant n° 1 au marché de collecte des ordures ménagères avec la société ONYX-ARA pour un montant annuel supplémentaire de 33 782 € HT pour l'extension du périmètre aux communes de Chanay et Lhôpital à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- adopté la convention présentée par le Parc naturel régional du Haut-Jura pour l'organisation des offices de tourisme en pôle de compétences pour la période 2009-2010 moyennant une cotisation annuelle de 6 023 € HT pour l'option de base à 70 %,
- demandé le renouvellement pour une durée de 5 ans du classement de l'office de tourisme de Bellegarde et sa Région en catégorie 2 étoiles à partir de sa prochaine échéance de 2010,
- adopté le projet modifié de statuts du syndicat de l'ARC du Genevois consécutif à l'ajustement de son périmètre par l'arrivée de nouvelles communautés de communes et la ville de Thonon-les-Bains,

- procédé à l'élection au scrutin secret et de liste des membres de la commission permanente d'ouverture des plis pour les procédures de délégation de service public conduites pendant la durée du présent mandat laquelle sera composée des membres suivants MM MARCON, DEMARQUET, PERREARD, BRIFFOD et MARANDET en qualité de membres titulaires et MM PETIT, THOMASSET, BEAUQUIS, RONZON et MAYET en qualité de membres suppléants,
- complété la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente compétente en matière des procédures de marchés publics par l'élection en qualité de membres suppléants de MM Serge RONZON et Christophe MAYET,
- été informé de l'examen prochain par le CNDS du dossier de demande de subvention pour le projet du centre aquatique intercommunal et des demandes de modifications souhaitées par la FFN sur la profondeur du grand bassin et adaptation du bassin d'entraînement,
- engagé, à cette suite, un large débat sur l'incidence qui pourrait résulter de ces aménagements éventuels dont la faisabilité sera examinée en liaison avec la maîtrise d'œuvre sur les conditions d'utilisation futures de l'équipement par les différents types de public et le niveau de polyvalence souhaité pour cette utilisation par la CCBB,
- évoqué les prochaines séances de travail organisées selon les thématiques sur le projet de PADD dans le cadre du SCOT du Bassin Bellegardien,
- accepté l'adhésion auprès de l'Etablissement public foncier de l'Ain de la communauté de communes du Lac de Nantua et des communes de Baneins, Chaveyriat, Condeissiat et Vesancy,
- pris connaissance de l'évolution du projet de la maison d'accès au Droit qui sera réalisée en collaboration entre les communautés de communes du Lac de Nantua, des Monts Berthiard, d'Oyonnax, de la Combe du Val et du Bassin Bellegardien dans le cadre de l'aménagement du bâtiment du Palais de Justice de Nantua abritant le Tribunal d'instance,
- été informé de la mise en place prochaine sous l'égide des services de l'Etat du comité de pilotage du site paléontologique de Plagne et de la représentation de la communauté de communes au sein de cette instance dont la première réunion se tiendra en Sous-Préfecture de Nantua le 17 décembre prochain,
- alloué à Mme Marie-Françoise CRAMUSSEL pour la période d'intérim effectuée par celle-ci cet été en qualité de gestionnaire du poste de comptable du Trésor public à Bellegarde, l'indemnité réglementaire de conseil proportionnellement à la durée de cette intervention,
- convenu d'étendre le régime des délégations consenties au bureau communautaire et d'examiner un projet établi à cet effet lors d'une prochaine séance suite à l'élargissement des instances communautaires consécutif à l'adhésion des nouvelles communes de Chanay et Lhôpital,
- été informé de la prochaine réunion du Conseil de communauté le jeudi 4 février 2010 à Bellegarde-sur-Valserine,
- procédé, avant la levée de la séance, au traditionnel tour de table permettant d'évoquer diverses questions d'actualité et affaires de moindre importance.

Affiché le 21 décembre 2009

Le Président,

Michel DE SOUZA